Le présent énoncé vise à faire le point et à établir un calendrier pour l'élaboration d'un programme national de rétablissement visant la population boréale du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*).

L'Examen scientifique pour la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) *au Canada* a été effectué dans le but d'éclairer l'élaboration d'un programme de rétablissement pour cette population de caribous. Bien que cet examen fournisse une analyse de l'état des connaissances relatives à l'habitat de la population boréale du caribou des bois et propose un cadre pour appuyer le processus décisionnel, il ne nous renseigne pas assez sur l'ampleur ou la répartition spatiale des perturbations de l'habitat qui peuvent être tolérées. Il n'a pas non plus intégré les connaissances autochtones traditionnelles de façon systématique. L'information qu'il apporte est insuffisante et ne permet pas d'identifier l'habitat essentiel. Environnement Canada est déterminé à désigner l'habitat essentiel de la population boréale du caribou dans le programme de rétablissement. La réalisation d'une série d'études de la science occidentale est prévue à cette fin. Ces études formeront la base, avec d'autres renseignements sur le paysage, pour la désignation de l'habitat essentiel. Ces travaux devraient être terminés d'ici décembre 2010.

Ces études de la science occidentale seront éclairées par les connaissances traditionnelles autochtones qu'Environnement Canada a l'intention de recueillir au cours d'une série d'ateliers régionaux tenus avec les peuples autochtones, dont le point culminant sera un atelier national. Le but de ces ateliers sera d'éclairer la planification et la mise en œuvre du rétablissement. Environnement Canada collaborera étroitement avec des organisations autochtones nationales pour la mise sur pied et la tenue de ces ateliers.

Environnement Canada prévoit aussi des consultations sur les éléments importants d'un programme de rétablissement, entre autres les buts et les objectifs du rétablissement, les activités éventuelles d'atténuation des menaces, notamment les modes de gestion des terres, les pratiques de gestion exemplaires de l'industrie, les pratiques autochtones traditionnelles et d'autres activités de rétablissement éventuelles. Les provinces et territoires, les conseils de gestion des ressources fauniques, les groupes autochtones, les organisations non gouvernementales environnementales, les associations industrielles et le public seront consultés.

La diffusion du programme de rétablissement est prévue en 2011. Pendant que ces différents volets du travail visant à éclairer son élaboration sont en cours, l'information recueillie jusqu'à maintenant sur les populations et les menaces sera largement communiquée aux gestionnaires des terres pour que ceux-ci gèrent prudemment le paysage entre-temps.

Le point sur l'état d'avancement du travail décrit ci-dessus sera fourni à intervalles réguliers dans le Registre public de la LEP.